

Image not found or type unknown



## Période de préavis lors du licenciement économique

Par **AuroreG**, le **06/12/2012** à **17:03**

Bonjour,

Peut-on interrompre la période de préavis (de deux mois pour licenciement économique) afin d'intégrer une nouvelle société lorsque l'on a retrouvé un emploi?

Merci pour vos réponses.

Aurore

Par **P.M.**, le **06/12/2012** à **17:40**

Bonjour,

Tout dépend des disposition de la Convention Collective applicable ou d'un éventuel accord écrit avec l'employeur qui vous dispenserait d'effectuer une partie du préavis...